Messages clés de l'UICN

Convention sur la diversité biologique
Reprise de session de la seizième réunion de la Conférence des Parties (COP16.2)
Rome, Italie, 25 – 27 février 2025

Alors que les délégués se réunissent pour la session de reprise de la COP16 de la CDB, l'UICN souligne le besoin urgent d'une action rapide et décisive pour mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF) et appelle à des négociations constructives pour adopter des décisions à la hauteur de l'urgence de la crise de la biodiversité.

Cadre de suivi (point 10 de l'ordre du jour)

L'UICN reconnaît le travail considérable qui a été réalisé dans le projet de décision présenté par la présidence du groupe de travail I et présenté dans CBD/COP/16/L.26. L'UICN :

- ✓ invite instamment les parties à adopter la décision relative au cadre de suivi, en approuvant le cadre d'indicateurs révisé. Compte tenu du peu de temps qu'il reste avant 2030 et des lacunes qui subsistent à ce stade dans le cadre de suivi, le projet de décision à l'examen prévoit les étapes à suivre pour continuer à améliorer le cadre - pour combler les lacunes dans les méthodologies des indicateurs principaux existants, prendre en compte les nouveaux développements en matière de données, de connaissances et de méthodes, et évaluer l'efficacité du cadre au fil du temps.

- ✓ Note néanmoins que, outre la mobilisation de ressources financières pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de systèmes nationaux de surveillance de la biodiversité, il sera essentiel de renforcer l'investissement dans le maintien des indicateurs mondiaux existants et des informations qui les sous-tendent.

- ✓ Continuera à travailler avec les Parties pour renforcer la surveillance et l'évaluation des espèces et des écosystèmes, y compris l'application de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN™, de la Liste rouge des écosystèmes et de la Typologie mondiale des écosystèmes dans divers contextes nationaux, et se tient prêt à soutenir les Parties dans leurs efforts de surveillance.

Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen (point 10 de l'ordre du jour)

- ✓ À un an de la date limite de soumission des 7e rapports nationaux, il est essentiel que les révisions des modèles pour les 7ème et 8ème rapports nationaux soient adoptées rapidement. Tout retard supplémentaire dans leur adoption risque de nuire à la qualité et à la ponctualité des rapports nationaux et au suivi des progrès réalisés au niveau mondial.

- ✓ L'UICN reconnaît la valeur du modèle pour recueillir les engagements des acteurs autres que les gouvernements nationaux et aider à normaliser les informations collectées. Cependant, les informations collectées ne peuvent pas rester un recueil d'engagements – elles doivent faire partie intégrante de l'examen mondial des progrès collectifs. L'UICN soutient les propositions qui encouragent l'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans le cadre de ces engagements, que ce soit par le biais de rapports nationaux ou de mécanismes complémentaires tels que des dialogues techniques ou sous-régionaux/régionaux, utilisés comme outil de responsabilisation et d'action adaptative.

- ✓ L'UICN souligne que l'objectif principal de l'examen mondial n'est pas seulement d'évaluer les

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Mme Sonia Peña Moreno
Directrice
Centre de Politiques et Droit
sonia.penamoreno@iucn.org

Mlle. Victoria Romero
Responsable politiques de biodiversité
Centre de Politiques et Droit
victoria.romero@iucn.org

M. Juha Siikamaki
Economiste en chef
Centre pour la science et la connaissance
juha.siikamaki@iucn.org

Siège mondial de l'UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tel: +41 22 999 0000
Fax: +41 22 999 0002
www.iucn.org

progrès mais aussi de stimuler l'action. Le processus d'examen doit éclairer les ajustements politiques, les allocations de ressources et les stratégies de mise en œuvre nécessaires pour maintenir le monde sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de 2030 et la mission du KMGBF. Sans un accent fort sur la correction de trajectoire et les mesures de suivi concrètes, l'examen mondial risque de devenir un exercice passif d'établissement de rapports plutôt qu'un mécanisme d'accélération de la mise en œuvre.

Mobilisation des ressources et mécanisme de financement (point 11 de l'ordre du jour)

- ✓ L'UICN appelle les Parties à engager des discussions constructives sur la mobilisation des ressources, reconnaissant qu'il est essentiel de garantir des ressources financières adéquates dès que possible pour atteindre les objectifs de biodiversité. À cette fin, l'UICN exhorte les Parties à adopter et à utiliser la stratégie révisée de mobilisation des ressources pour la période 2025-2030.

- ✓ L'UICN insiste sur le besoin urgent de mobiliser des ressources financières provenant de toutes les sources disponibles, y compris les mécanismes de financement publics, privés, mixtes et innovants, tant nationaux qu'internationaux, afin de mettre en œuvre et de suivre efficacement le KMGBF. Une approche globale de l'économie est nécessaire pour intégrer la biodiversité dans toutes les décisions économiques et aligner les flux financiers sur le KMGBF. Cela comprend la suppression progressive et la réorientation des subventions néfastes pour la biodiversité tout en augmentant les investissements dans des initiatives positives pour la nature.

- ✓ L'UICN souligne l'importance d'élaborer et de renforcer les plans nationaux de financement de la biodiversité afin de garantir que les pays disposent d'une feuille de route claire pour aligner les flux financiers sur les objectifs de biodiversité. Ces plans devraient intégrer les financements nationaux et internationaux, ainsi que tirer parti des partenariats avec les institutions financières pour accroître les investissements dans les efforts de conservation et de restauration.

- ✓ À l'avenir, des solutions constructives doivent être privilégiées afin de combler les lacunes financières et les obstacles à la mise en œuvre. Un suivi financier transparent, des mécanismes de partage équitable des bénéfices et des efforts de renforcement des capacités seront essentiels pour assurer une mobilisation efficace et inclusive des ressources.

- ✓ Alors que les discussions sur un futur instrument de financement de la biodiversité se poursuivent, il est essentiel de reconnaître qu'une action immédiate est nécessaire dans le cadre des cadres existants. Les retards dans la mobilisation des ressources pourraient sérieusement entraver les progrès, d'où l'impératif de se concentrer dès maintenant sur des solutions pratiques, évolutives et axées sur les résultats.

Coopération avec des organisations internationales et des organismes créés en vertu d'autres conventions (point 13 de l'ordre du jour)

Le KMGBF souligne l'impératif de coopération entre les conventions relatives à la biodiversité et les autres AME pertinents et fournit un cadre pour rationaliser les actions afin d'atteindre leurs objectifs respectifs. À cet égard, l'UICN :

- ✓ Considère positivement toutes les initiatives et activités pratiques visant à établir des liens opérationnels concrets entre les trois conventions de Rio et avec d'autres AME afin d'améliorer la collaboration entre les conventions et de minimiser toute duplication potentielle des travaux et soutient la suppression des crochets autour du paragraphe 20.

- ✓ Accueille favorablement le 6e plan de travail conjoint 2024-2030 de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur les zones humides.

- ✓ Soutient une collaboration solide et continue entre le Secrétariat de la CDB et la DOALOS de l'ONU et souligne l'importance de l'Accord BBNJ pour soutenir les trois objectifs de la Convention et pour atteindre les cibles du KMGBF. L'UICN soutient la suppression des crochets autour du paragraphe 24(e).

- ✓ Se félicite de la reconnaissance de la pertinence du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO pour la mise en œuvre du Cadre, mais souligne qu'il existe d'autres possibilités de faire progresser des collaborations plus concrètes liées aux sites désignés par l'UNESCO.

Grâce à son expertise scientifique, à son pouvoir de rassemblement et à son réseau mondial, l'UICN est prête à aider les parties et les acteurs concernés à renforcer les mécanismes d'établissement des rapports, à faire progresser la mise en œuvre par l'ensemble de la société et à veiller à ce que les engagements en matière de biodiversité se traduisent par des actions concrètes sur le terrain.